

www.sva-nyon.ch

Exposition régionale d'aviculture, de cuniculture et de colombophilie

Les 24, 25 et 26 novembre 2017
salle polyvalente d'Etoy

organisée par la Société Vaudoise d'Aviculture de Nyon et environs

Inscriptions

Elles sont à adresser au commissaire :

Jean-Pierre Ruchat
Chemin de Long Praz 1
1144 Ballens
☎ + Fax 022/361'29'61
Mobile 079/684'31'85

jusqu'au **samedi 14 octobre 2017**

Aucune inscription ne sera acceptée en dehors des délais. Le paiement devra être effectué, en même temps que l'inscription, à l'adresse suivante :

Société vaudoise d'aviculture, Section de Nyon, CCP 12-12212-3.

IBAN CH 76 0900 0000 1201 2212 3

Pour cette exposition, les règlements d'expositions des divisions de Petits animaux Suisse ont force de loi. Par son inscription, l'exposant se soumet à ces dispositions et à celles du présent règlement.

Pour les **jeunes éleveurs**, la **date de naissance doit être mentionnée** sur l'inscription.

Finances d'inscription

Lapins	
1 ^{er} lot	32.-
Lots suivants	20.-
Collection	42.-
Collections suivantes	30.-

Volailles	
1 ^{er} lot	32.-
Lots suivants	20.-
Troupeau 1.5 ou 2 x 1.2	42.-
Collection 1.5 + 1.2 ou 3 x 1.2	47.-

Pigeons	
Un minimum de 4 pigeons	
par pigeon	7.-

Oiseaux de parc et anatidés	
Le couple	32.-
Couples suivants	20.-

Pour les oiseaux de parc et les anatidés, l'année et le numéro de bague doivent être marqués sur une fiche fixée à l'extérieur de la cage.

Les pintades, les dindes, les oies et les canards devront être munis, en plus de la bague officielle, d'une bague amovible de couleur différente pour chaque animal d'un même couple, lot, troupeau ou collection.

Une fiche portant leur numéro de bague, leur année de naissance et la couleur de leur bague amovible devra être fixée par l'exposant sur la cage.

Catalogue obligatoire, un par exposant ou par famille, CHF 5.-

Récompenses

Chaque exposant recevra une récompense et une récompense supplémentaire sera attribuée à l'éleveur qui expose dans plusieurs divisions.

Une récompense particulière sera remise aux **jeunes éleveurs**.

Des prix spéciaux seront attribués, à chaque division, sur proposition des juges.

Réception des animaux

Les animaux seront acheminés uniquement par la route et devront être remis au local, **mercredi 22 novembre 2017**, entre 16h et 20h. Les lapins porteront leur numéro de case, inscrit au stylo feutre noir, dans l'oreille gauche (oreille du bouton).

Aucune bête ne peut être annoncée ou livrée pour le jugement si elle provient d'un effectif momentanément contaminé ou en quarantaine. Par son inscription, l'éleveur s'engage au respect de cette disposition.

Vaccination : Lapins : le vaccin contre VHD Variant2 est **obligatoire**.
Pigeons : le vaccin contre la paramyxovirose est conseillé, **obligatoire chez les pigeons voyageurs**.

UN CONTRÔLE DU CERTIFICAT DE VACCINATION SERA EFFECTUÉ À L'ENTRÉE.

Lors de la livraison des bêtes, un contrôle sera effectué et, en cas de refus d'un sujet, toutes les bêtes de l'éleveur seront retournées à ses frais. L'inscription ne sera pas remboursée.

Aucune caisse de transport ne peut être stockée sur la zone de l'exposition.

Vente

La société organisatrice ne s'occupe pas de la vente des animaux. La vente des animaux par leur propriétaire est autorisée selon les prescriptions en vigueur. Un formulaire, fourni par l'organisateur et comprenant les noms et adresses des acheteurs doit impérativement être rempli. Aucune inscription ne sera portée sur la carte de jugement. Des fichets à coller sur les cartes seront mis à disposition des éleveurs.

Alimentation

Les animaux seront nourris avec graines, granulés, foin et eau. Pour les lapins et volailles, les mangeoires et les objets à ronger sont à prendre avec soi.

Reprise des bêtes

Les animaux pourront être repris le dimanche 26 novembre 2017 dès **16 h**. Aucun animal ne pourra quitter le local avant la fin de l'exposition.

Assurance

Selon le règlement Petits animaux Suisse.

Programme d'exposition

Samedi	14 octobre 2017	Clôture des inscriptions	
Mercredi	22 novembre 2017	Réception des animaux	de 16h à 20h
Jeudi	23 novembre 2017	Jugement des animaux	à huis clos
Vendredi	24 novembre 2017	Ouverture au public	de 16h à 24h
Samedi	25 novembre 2017	Ouverture au public	de 9h à 24h
Dimanche	26 novembre 2017	Ouverture au public	de 9h à 16h
		Partie officielle	dès 11h
Vendredi	01 décembre 2017	Clôture des réclamations	

Au nom du Comité d'organisation

Le président



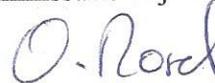
P. Lüthi

Le commissaire



J.-P. Ruchat

Le commissaire-adjoint



O. Morel

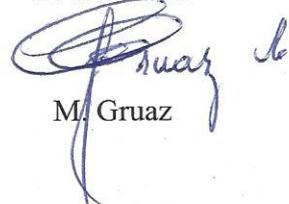
Au nom du Comité cantonal

Le président



J. Bourgnon

Le secrétaire



M. Gruaz